

UN NOUVEAU SERVICE DE RAMASSAGE : LE PEDIBUS

Voici plus de deux ans maintenant que l'idée avait été lancée.

Elle a de quoi surprendre de prime abord mais le développement du ramassage scolaire à pied ou à vélo s'étend à tous les pays d'Europe afin d'apporter une solution à l'augmentation du trafic automobile.

Il n'est pas besoin d'être un « intégriste écolo » pour prendre conscience aujourd'hui qu'il est grand temps de modifier progressivement nos comportements si nous ne voulons pas léguer aux générations futures une planète invivable.

C'est aussi le rôle et la responsabilité des élus de transformer la parole en actes concrets sur le terrain.

C'est pourquoi et face aux problèmes de sécurité aux abords de l'école, le groupe de travail a décidé de mettre en place un nouveau service de ramassage scolaire : le Pedibus. Premier départ le mercredi 13 décembre 2006 à 8H20.

Ce nouveau service n'est pas obligatoire et s'adresse aux parents qui y trouveront un intérêt.

Vous avez été très nombreux à répondre au questionnaire distribué voici 3 semaines.

Résultat : une quarantaine de partants et quelques questions auxquelles vous trouverez ci-après les réponses.

CAR SCOLAIRE

Le Pedibus ne remplace pas le ramassage scolaire par car qui est bien entendu maintenu. Au passage, rappelons tout de même que Saint-Germain-sur-

Morin est la seule commune du canton à offrir ce service.

ENCADREMENT

Chacune des 3 lignes (Gare, Leader-Price et Grand-Morin) sera encadrée par deux personnes employées et rémunérées par la commune. Elles auront un contrat de travail de vacataire du 13 décembre au 4 juillet 2007. (Si vous êtes intéressé, adresser courrier en Mairie).

Elle seront formées aux principales règles à respecter, vêtues de gilet fluorescent et chaque ligne sera accompagnée par un gendarme le mercredi 13 décembre afin de compléter si besoin la formation.

RESPONSABILITE

Tout comme le ramassage par car, la responsabilité est endossée par la commune et en particulier par le Maire. Les personnes employées sont assurées par leur contrat de travail. Les enfants sont couverts par l'extension du contrat d'assurance scolaire souscrit par l'école auprès de la MAE dans le cadre du dispositif Pedibus, dispositif agréé par la MAE et déclaration d'ores et déjà été faite.

SECURITE

Outre l'équipement des accompagnateurs et leur formation, un règlement de fonctionnement sera établi tout comme pour le car scolaire.

Les enfants seront inscrits grâce à une fiche qui parviendra dans les prochains jours à ceux qui se sont pré-inscrits, fiche à retourner en mairie.

Les accompagnateurs auront la liste des enfants et pointeront leur présence.

Une rencontre entre les enfants et l'encadrement aura lieu le mardi 12 décembre à l'école.

Les enfants ont déjà l'habitude de ces déplacements en groupe en période scolaire et sont donc déjà formés à cet exercice.

Il est évident que les parents en véhicule n'hésiteront pas à ralentir et à redoubler de prudence à l'approche d'un Pedibus.

FROID, PLUIE ET NEIGE

Que dire de plus que ce que nos parents et grands-parents nous ont souvent répété : on n'en est pas morts. Certes, certains jours il faudra prévoir imperméable et bottes ou cache-nez et moufles.

LES HORAIRES

ACCUEIL DES ENFANTS AU POINT DE DEPART DES 8H10				
	Départ	1 ^{er} arrêt	2 ^{ème} arrêt	Arrivée
Ligne 1	Gare SNCF 8H20	Rue des Voyeux angle rue du Gl de Gaulle 8H30	Rue des Voyeux angle rue Joliot Curie 8H35	8H38
Ligne 2	Parking Leader- Price 8H25			8H38
Ligne 3	Rond-Point rue du Grand-Morin 8H20	Rue du Grand- Morin angle rue Pré aux Clercs 8H25	Rue du Grand- Morin angle rue Abbaye 8H35	8H38